

LA M.A.O. POUR QUOI FAIRE ?

Le terme de M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur) est un terme générique .

Mais que recouvre ce sigle pour l'Ecole de musique de Chazay ?

- D'abord, maîtriser les outils. Les outils matériels comme des cartes son spécialisées, ensuite maîtriser les logiciels comme :
 - REAPER : Logiciel d'enregistrement, traitement et édition audio multipistes,
 - Sound Forge : Logiciel de référence en matière d'édition audio,
 - Audio Mulch : Logiciel de synthèse et d'édition audio.

(Cette liste de logiciels est donnée à titre indicatif. Le choix définitif sera effectué en collaboration avec notre professeur.)

- Travailler le son soit à partir d'enregistrements « live » d'instruments ou de voix, soit à partir d'enregistrements existants ou de séquences sonores trouvées sur Internet,
- Créer son thème musical soit à partir de séquences existantes, que l'on aura au préalable adaptées à ses propres envies, soit à partir de séquences réalisées spécifiquement pour cette utilisation,
- Créer sa propre bibliothèque sonore,
- Réaliser des montages sonores,
- Aller plus loin vers l'harmonisation ou l'orchestration,
- Aller encore plus loin avec de véritables compositions musicales,
- Mixer le son et l'image à partir de photos ou de vidéos pour réaliser de véritables montages audiovisuels.

Comme on peut le voir le champ des possibilités est très vaste et seules l'imagination et la sensibilité sont au pouvoir. Chacun y trouvera place pour s'exprimer complètement.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Cette classe s'adresse à tous ceux qui ont envie de s'exprimer à travers la création sonore et musicale.

Il faut avoir 12 ans minimum et savoir utiliser un ordinateur.

Il n'est pas nécessaire de maîtriser un instrument ou d'avoir des connaissances de solfège.

Il suffit d'être intéressé par ce type d'expression utilisant les outils d'aujourd'hui.

MATERIELS ET LOGICIELS

Pendant la durée des cours, tous les matériels et logiciels sont mis à disposition par l'école de musique, sous forme de 2 postes informatiques complets, ainsi que les matériels nécessaires aux enregistrements, comme les micros, enregistreurs numériques, etc

ORGANISATION DU TRAVAIL ET PROFESSEURS

Les cours seront dispensés sur les 2 postes informatiques de l'école avec 2 élèves maximum par poste, et sur une session de 1 heure par semaine.

Un professeur spécialisé et diplômé animera cette formation.

Pour ceux qui souhaiteraient une formation complémentaire sur les traitements vidéo et images, une collaboration peut être envisagée avec le club informatique de Chazay. (C.M.I.C)

DEBUT DE FORMATION ET TARIFS

Les cours débuteront en JANVIER 2011. C'est seulement au début des cours que vous aurez à payer votre cotisation suivant les tarifs ci-dessous.

Ces tarifs sont calculés sur la base de 2 trimestres de cours. Une heure de cours par semaine.

Elèves appartenant à la communauté de communes et ayant moins de 18 ans	Elèves n'appartenant pas à la communauté de communes ou élèves ayant plus de 18 ans
330 Euros	362 Euros